

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-43-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

N° 43/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

Affectation des résultats –
Budget général 2023

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	10
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n°35/24 du conseil communautaire du 09/04/2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget Général,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2023 du budget Général comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-43-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	9 733 979.95	11 070 050.81	1 336 070.86
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0.00	1 204 332.46	1 204 332.46
	Résultat à affecter			2 540 403.32
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	3 262 260.26	3 478 349.05	216 088.79
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	1 237 317.94	0.00	-1 237 317.94
	Solde global d'exécution			-1 021 229.15
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement	0.00	0.00	
	Investissement	504 226.70	445 448.57	-58 778.13
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en fct et invt)				
Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2024	Report déficit invt (001)			-1 021 229.15
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			1 080 007.28
	Report en recettes de fonctionnement (002)			1 460 396.04

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

